



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une ar-
tère sur le territoire de la commune
de Satigny

du 1er décembre 1982

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Satigny ;
vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des ar-
tères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

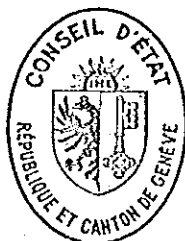
Il est donné le nom de :

- Route des Moulières (lieu-dit) CV 59242

à la desserte no 12, de la zone industrielle de Meyrin-
Satigny, partant de la route de Satigny, sans issue, en
direction de la voie ferrée Genève-La Plaine.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er
février 1983.

Communiqué à :
Intérieur 7 ex.
Finances 1 ex.
Police 2 ex.
Travaux 3 ex.
Chancellerie 1 ex.
Sautier 3 ex.
BH 1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni